

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 13 avril 2023

N°

N° applicatif 4900

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi

Service consulté

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA. ACTIONS SPECIFIQUES

Résumé : L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport propose de soutenir des actions de mobilisation collectives, appelées "Projets CTSA", qui viennent répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires ainsi que deux nouvelles actions d'accompagnement individuel des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, ce rapport vise l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 115 069 €.

Actions de mobilisation collectives

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2023, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), appelées « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » sur le territoire haut-rhinois.

Ces actions construites avec les ressources partenariales des territoires sont pilotées par les Services Territorialisés RSA Nord et Sud de la Direction de l'Insertion vers l'Activité et du Logement, au plus près des besoins et capacités des allocataires.

Pour 2022, quatorze actions ont fait l'objet d'un soutien pour un montant de 75 617 €. Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation, qui figure en annexe au présent rapport, est d'ordre qualitatif. Leurs plus-values se mesurent dans le temps et l'évolution des parcours. Toutefois, certains bénéficiaires du RSA sont entrés en formation ou ont trouvé un emploi à leur issue.

Il vous est proposé de valider une dernière action s'étant déroulée en 2022, en reconduction de 2021, portée par l'association APPONA 68 sur la région colmarienne : « réunions collectives à destination des créateurs d'entreprise ». Cette action est dédiée principalement au public accompagné par la structure (populations d'origine nomade). Sa présentation par l'opérateur ayant été retardée, un décalage dans sa soumission au vote de la Commission permanente a ainsi été généré. Le montant de la subvention proposée au bénéfice de l'association APPONA 68 pour cette action est de 980 €.

Ce projet est reconduit en 2023, ainsi que 10 autres actions dont le détail figure en annexe 1 du présent rapport, qu'il est vous est proposé d'approuver.

Par ailleurs, l'Association France Active Alsace propose, via le dispositif CitésLab dont l'action a démarré fin 2021 à MULHOUSE, d'accueillir des bénéficiaires du RSA porteurs de projets d'entreprise ou d'activité. La vocation de ce dispositif (soutenu par l'Etat, la Ville et la Banque Publique d'investissement) est de permettre de relever le défi de l'insertion par l'entrepreneuriat, majoritairement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Il est proposé de subventionner au titre des « Projets CTSA », France Active Alsace pour un montant de 7 500 €, de manière expérimentale pour 10 bénéficiaires du RSA.

Le montant total des Projets CTSA proposés au vote est de 67 569 €.

Actions spécifiques d'accompagnement individuel

Il est également proposé de soutenir deux nouvelles actions d'accompagnement individuel des bénéficiaires du RSA.

Dans le cadre de l'expérimentation « Emploi pour tous » sur le territoire Centre Alsace, l'association Tremplins propose de mettre en œuvre un dispositif d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi. L'action s'articule autour d'un accompagnement socioprofessionnel et de la mise en activité de toutes les personnes orientées. Cette mise en activité est proposée via des missions d'1 à 8 heures hebdomadaires, adaptées aux capacités de chacun, dans des secteurs en tension tels que l'aide à la personne.

Il est proposé de soutenir la mise en œuvre de cette action au second semestre 2023 via l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € à l'association Tremplins.

Sur le territoire du Bas-Rhin, 1Work (Organisme de formation et cabinet RH) propose d'accompagner 20 bénéficiaires du RSA dans leur montée en compétences et leur accès à l'emploi par la mise en œuvre d'une action d'accompagnement intensive incluant de multiples périodes d'immersion et de professionnalisation en entreprise. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Il est proposé de soutenir la mise en œuvre de cette action pour la période de mai à décembre 2023 par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 22 500 € au bénéfice de l'organisme 1Work.

Ces deux subventions de fonctionnement font l'objet de conventions annexées au présent rapport. Les subventions seront versées en deux fois. Un acompte de 70 % à réception des conventions signées. Le solde est versé au dernier trimestre sur présentation d'un bilan intermédiaire.

Délégation de prescription de Périodes de mise en situation en milieu professionnel

Il est également proposé de donner délégation à l'association Appuis et à l'organisme 1Work, mettant en œuvre des actions d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA, pour la prescription de Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) aux publics en insertion qu'ils accompagnent. Cette délégation est formalisée par la signature d'une convention dédiée, selon le modèle approuvé par délibération n°CP-2023-2-4-2 de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 mars 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, dans le cadre des « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » sur le territoire haut-rhinois, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 67 569 € pour les actions et les bénéficiaires listés dans les annexes n°1 et n°2 jointes au présent rapport ;
- D'attribuer, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 47 500 € pour les actions d'accompagnement individuel listées dans l'annexe n°2 jointe au présent rapport et réparti comme suit :
 - o 25 000 € au bénéfice de l'association Tremplins dans le cadre de l'expérimentation « Emploi pour tous » sur le territoire Centre Alsace ;
 - o 22 500 € au bénéfice de l'organisme 1Work au titre de l'expérimentation d'une action d'insertion professionnelle au bénéfice des allocataires du RSA sur le territoire du Bas-Rhin ;
- D'approuver les deux projets de conventions financières joints en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement l'association Tremplins et l'organisme 1Work aux fins de permettre le versement des deux subventions précitées et de m'autoriser à les signer ;
- De préciser que les subventions seront versées conformément aux modalités suivantes :

Les subventions relatives aux actions de mobilisation collectives « Projets CTSA » font l'objet d'un versement unique.

Les subventions relatives aux actions d'accompagnement individuel font l'objet d'un versement en deux fois : 70 % à réception de la convention financière signée et le solde au dernier trimestre 2023 sur présentation d'un bilan intermédiaire ;

- De donner, en application de l'article D.5135-7 du Code du travail, délégation à l'association Appuis et à l'organisme 1Work pour la prescription de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) aux publics en insertion qu'ils accompagnent ;

- De m'autoriser à signer les conventions de délégation pour la prescription de périodes de mise en situation en milieu professionnel, sur la base du modèle type de convention adopté par délibération n°CP-2023-2-4-2 de la Commission permanente lors de sa séance du 13 mars 2023 susvisée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement l'association Appuis et l'organisme 1Work ;
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	O003	P156E03	T03	(3369) 017 - 65748 - 441	67 569,00 €
P156	O003	P156E03	T10	(3120) 017 - 65748 - 444	25 000,00 €
P153	O005	P153E01	T02	(3370) 017 - 65742 - 444	22 500,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.